

REGLEMENT DU CRITERIUM DES CIGOGNES

Le critérium des cigognes est une nouvelle compétition interne au Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin. Il est ouvert à toutes les sociétés du Département adhérentes à la Fédération Française de Tir. Les participants doivent être en règle avec leur licence FFTir.

Cette compétition concerne les disciplines suivantes :

- Carabine 10 mètres
- Pistolet 10 mètres

I. Engagement

Les frais d'engagement sont fixés à 20 euros par équipe. L'équipe sera composée de trois tireurs « titulaires » et jusqu'à trois remplaçants. Les engagements seront à retourner avant le **5 Octobre 2017** afin de pouvoir élaborer le calendrier de la compétition. Cette compétition est réservée aux catégories sans potence. Toutefois le surclassement est possible.

Une réduction des frais d'engagement sera effectuée si une femme fait partie des titulaires de l'équipe et participe à au moins 4 matchs.

II. Déroulement de la compétition

Cette compétition se déroulera sous la forme de match par équipe. Toutes les équipes seront réparties en 4 divisions :

- La division d'excellence
- La division d'honneur
- Division 1
- Division 2

Pour cette première année de compétition, la répartition dans les différentes divisions se fera en fonction des résultats du championnat départemental de l'équipe titulaire. Les 4 premières séries seront prises en compte. Chaque division sera composée de 6 équipes.

Chaque équipe disputera des matchs à « l'extérieur » et à « domicile », se sera au club accueillant le match de fournir les cartons si c'est nécessaire.

Les matchs se disputeront sous forme de duel sur 40 coups selon le schéma ci-dessous. L'équipe qui remportera le plus de duel gagnera le match. Une victoire rapporte 3 points à l'équipe et une défaite rapporte 1 point.

Equipe 1					POINTS		Equipe 2						
	série 1	série 2	série 3	série 4	Total			Total	série 4	série 3	série 2	série 1	
Tireur 1	99	98	97	97	391	0	1	394	98	96	99	100	Tireur 1
Tireur 2	95	95	95	97	382	0	1	388	97	96	97	98	Tireur 2
Tireur 3	96	96	96	97	385	1	0	362	91	93	90	88	Tireur 3
						TOTAL							
						1	2						

Sur le pas de tir les tireurs devront se placer selon le schéma suivant : Tireur 1 (Equipe 1) Tireur 1 (Equipe 2) Tireur 2 (Equipe 1) Tireur 2 (Equipe 2) Tireur 3 (Equipe 1) Tireur 3 (Equipe 2)

Lorsque les premiers matchs seront terminés, une moyenne sera établie au sein de chacune des deux équipes pour définir l'ordre des tireurs pour le match suivant.

Les deux derniers matchs se dérouleront sur un stand unique, la remise des prix pour chaque division se fera à la suite de ces deux matchs.

Le calendrier des compétitions sera élaboré par Anthony HAAS (cd67tir@mds67.fr). Chaque rencontre pourra se faire au courant de la semaine. L'équipe qui accueille la compétition sera chargée de transmettre les résultats.

III. Règlement des divisions

- Un tireur « titulaire » d'une équipe ne pourra pas tirer dans une équipe de division inférieure. En revanche un tireur d'une division inférieure peut tirer jusqu'à deux matchs avec l'équipe d'une division supérieure.
- A la fin de la compétition les deux premières équipes pourront accéder à la division supérieure, les deux dernières seront reléguées en division inférieure.
- Un club peut inscrire plusieurs équipes à ce championnat. Toutefois il ne pourra y avoir qu'une seule équipe du même club par division. Cette règle pourra être suspendue afin de compléter une division où il manquerait une équipe.
- Toute équipe ne présentant pas trois tireurs pour un match sera dans l'obligation de déclarer forfait et la victoire ira à l'équipe adverse.
- Une victoire rapporte 3 points à l'équipe, une défaite rapport 1 point.
- En cas d'égalité au classement, les points marqués lors des duels permettront de départager les deux équipes.

IV. Règlement des matchs

- Les temps de tir pour un match sont de 10 minutes pour les essais puis 50 minutes de match. Tout le monde démarrera son match au même moment.
- Le comptage des points se fera en autocontrôle et en point entier. En cas de litige il sera possible d'apporter les cartons tirés au bureau du CDTir 67 (4, rue Jean Mentelin 67035 Strasbourg) afin que les cartons puissent être comptés à la machine.
- Le match devra se dérouler sur le même type de cible pour chaque duel. Il est possible que les 2 premiers tireurs soient sur cibles électroniques et les autres sur cartons.
- Dans le cas où un club ne peut pas accueillir la compétition, il doit prendre contact avec les centres de tir (Lingolsheim, Kaltenhouse) afin de trouver un créneau pour faire leur match sur ces installations.
- Dans le cas où deux tireurs sont à égalité à la fin d'un match, un tir de barrage devra être effectué afin de les départager. Ce barrage se fait en point entier et il continuera jusqu'à ce que l'égalité soit rompue.
- Si l'ordre des positions des tireurs n'est pas respecté par une équipe d'un match à l'autre, le responsable de la compétition peut modifier cet ordre s'il juge que l'équipe adverse a été pénalisée et qu'à cause de cela elle perd le match.

V. Récompense

Les trois premières équipes de chaque division seront récompensées.

- Une somme de 250 € sera versée à la première équipe
- Une somme de 150 € sera versée à la seconde équipe
- Une somme de 100 € sera versée à la troisième équipe